



# Site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz

## Compte rendu du Comité de pilotage du 29/09/16



Rédigé le 30/09/16

PJ : Diaporama de présentation

Salle Saint Jean la Boullerie Saint-Gravé

Rédaction  
Julie Maingard SMGBO



1

### Personnes présentes :

#### • Collectivités territoriales et structures de l'Etat

DDTM56	Nathalie MORVAN Sébastien GUILLARD
Questembert communauté	Valérie COURTIN
Mairie de Pluherlin	René DANILET
Mairie de Saint Gravé	Marie Odile COLINEAUX (représentant la présidente de COPI)
Mairie de Rochefort en terre	Serge BUCHET
Mairie de Molac	Marie Claude COSTA RIBEIRO GOMES
ONCFS	Sébastien GAUTIER
Conseil départemental 56	Thierry COUESPEL
Institut d'Aménagement de la Vilaine	Anne Le NORMAND

#### • Organismes socio-professionnels, gestionnaires et utilisateurs du milieu, associations

Association Kerant'ânes	Ludovic LE PRIELLEC
Eau et rivières de Bretagne	Jacques NEVE
Association Aneth	Christelle POULAUD
Bretagne vivante	Gérard SOURGET

#### • Syndicat Mixte

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)	André PIQUET (Président)
	Patrick LATOUCHE (Directeur)
	Julie MAINGARD (chargée de mission Natura 2000)

### Personne excusée :

Jocelyne PIQUET- Présidente du Comité de pilotage Natura 2000 « Vallée de l'Arz »  
 Maurice JOUBAUD-Fédération des chasseurs du Morbihan  
 Dominique BOUSSION-ONEMA  
 Brigitte VADIER METRA-Morbihan Tourisme  
 Gérard PIERRE- Morbihan Tourisme  
 Danielle JUHEL- AVAG  
 Vincent COLASSE- CBNB  
 Nicolas GICQUEL- Rochefort en terre tourisme  
 Marie Annick MAUS- DDCS du Morbihan  
 Roger DE LA BOUILLERIE- Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Morbihan  
 Syndicat des propriétaires de la forêt privée du Morbihan  
 Comité départemental de la randonnée pédestre du Morbihan  
 Robert Mouchy-Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan

### ➤ Rappel de l'ordre du jour :

Bilan de l'activité à mi-parcours (2013-2016)  
 Prévisionnel d'activités pour 2017  
 Désignation de l'opérateur du site  
 Questions diverses

## • Introduction

**André Piquet** (Président du SMGBO) salue l'assemblée et ouvre la séance en rappelant que le SMGBO possède 2 sites Natura 2000 à l'intérieur de son territoire, la forêt de Paimpont et la Vallée de l'Arz mais qu'il n'est opérateur que de ce dernier. Il précise que c'est une mission qui lui tient à cœur et qu'il renouvelle la candidature du SMGBO pour pérenniser les actions initiées ces dernières années. Il ajoute qu'un imprévu de dernière minute ne lui permet pas de rester aujourd'hui et s'excuse de ne pouvoir assister à cette réunion.

## • Contexte de la mission d'animation

**Julie Maingard**, chargée de mission Natura 2000 se présente et propose un rapide tour de table avant de débiter la réunion. Elle rappelle le contexte de cette réunion et précise que le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) en charge dans un 1<sup>er</sup> temps de l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) du site est animateur de celui-ci depuis 3 ans. Elle ajoute qu'un tiers temps est alloué à cette mission soit 68 jours annuels.

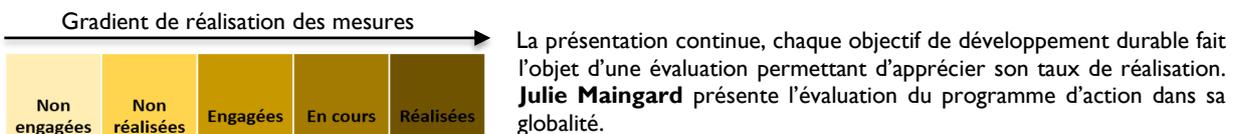
Cette réunion a comme objectif de présenter un rapport à mi-parcours de la mise en œuvre du DOCOB et vise dans un 2<sup>ème</sup> temps à élire l'opérateur en charge de l'animation du site pour les trois prochaines années.

La présentation commence.

**Julie Maingard**, débute par de brefs rappels sur le contexte et les particularités du site. On trouve sur le site de la Vallée de l'Arz 9 habitats et 16 espèces d'intérêt communautaire. 5 objectifs de développement durable ont été définis dans le DOCOB approuvé en décembre 2013.

## • Bilan à Mi-parcours de la mise en œuvre du DOCOB

La présentation continue avec une explication de la démarche d'évaluation à mi-parcours. Chaque objectif de développement durable se décline en fiches actions, elles-mêmes composées de mesures. Chacune des mesures a fait l'objet d'une appréciation qualitative pour déterminer son gradient de réalisation.



Elle poursuit avec l'objectif A et propose de zoomer sur certaines actions phares menées ces 3 dernières années.

- Actions liées à l'objectif A : **Œuvrer pour le maintien et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
  - Maitrise des espèces végétales invasives
  - Protection des gîtes à chiroptères
  - Suivi de la loutre
  - Restauration de la continuité piscicole
  - Restauration du bocage
  - Suivi du Trichomanes

La présentation se poursuit avec l'objectif B et les actions qu'il décline.

- Actions liées à l'objectif B : **Assurer la compatibilité des usages avec les enjeux du site**
  - Veiller à une fréquentation cohérente du site
  - Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et la qualité de l'eau

**Julie Maingard** explique que sur le site Natura 2000, 17% de la SAU sont actuellement engagés dans des Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC) à raison de 120 ha en mesures dites « Systèmes » et 13.85 Ha en engagements unitaires de retard de fauche avec absence de fertilisation minérale et organique et/ conversion de culture avec absence de fertilisation.

**Valérie COURTIN** demande combien de signataires cela représente.

**Julie Maingard** répond que 3 personnes sont engagées en mesures systèmes ou maintien en agriculture biologique et que 2 exploitants ont signé des engagements unitaires sur quelques-unes de leurs parcelles.

**Valérie COURTIN** (Questembert communauté) relève le faible taux de signataires compte tenu du nombre d'exploitant possédant des terres au sein du site Natura 2000.

**Nathalie Morvan** (DDTM) précise que ce résultat n'est pas négligeable compte tenu des critères d'éligibilité. Beaucoup d'exploitants identifiés ne possèdent finalement que peu de terrain à l'intérieur du site. Pour prétendre au MAEC, le dossier doit être supérieur à 300 euros/an ce qui limite les possibilités d'engagement de plusieurs agriculteurs.

La présentation se poursuit.

- Assurer la cohérence des projets

**Julie Maingard** explique l'importance de prendre en compte le site Natura 2000 dans le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes du Pays de Questembert. Elle précise que plus de 50% des landes du site sont classées en Espaces boisés classés (EBC) et ajoute que l'enjeu sera le déclassement de ces zones pour permettre une gestion des landes.

**Nathalie Morvan** (DDTM) précise les fonctions des EBC et insiste sur le fait que le déclassement sera nécessaire pour envisager la gestion de celles-ci.

**Valérie COURTIN** (Questembert communauté), relève que le déclassement des landes en EBC ne garantit pas pour autant la mise en œuvre d'action de gestion de celle-ci.

**René Danilet** (maire de Pluherlin) souligne les problèmes de gestion des coupes de bois dans ces zones. Ils ne savent pas exactement ce qui est autorisé ou non et dans quelles limites.

**Nathalie Morvan** (DDTM) précise que des coupes sont réalisables en EBC mais que le défrichement lui ne l'est pas. Les parcelles classées ont vocation à rester boisées, l'affectation ne peut être différente.

**Valérie Courtin** (Questembert communauté), ajoute qu'il serait intéressant d'avoir la cartographie des landes concernées par le classement en EBC.

**Julie Maingard** répond que ce sont des informations qu'elle possède. La carte du diaporama reprend les délimitations des landes et des EBC, le recouplement des surfaces concernées est donc aisé.

**Nathalie Morvan** (DDTM) ajoute que pour autant l'objectif n'est pas de supprimer tous les EBC du site, il faudra veiller à conserver des bois.

La présentation reprend avec l'objectif C.

- Actions liées à l'objectif C : Communiquer, informer et sensibiliser

Toutes les actions de cet objectif ont été engagées.

**Julie Maingard** précise son choix de travailler sur cet objectif dès le début de l'animation afin de créer une dynamique locale. Certains outils étant plus compliqués et longs à mettre en place, il était important de promouvoir Natura 2000 et de sensibiliser les différents acteurs et porteurs de projets notamment pour réduire les risques d'incidence des projets sur site.

- Site internet
- Plan de communication
- Information des municipalités et Programme de sorties nature
- Actions liées à l'objectif D : Améliorer les connaissances
  - Stage sur les odonates
- Actions liées à l'objectif E : Animer et mettre en œuvre le DOCOB
  - Suivi des démarches complémentaires (espaces naturels sensibles, inventaire bocage, inventaire zones humides)
  - Mise en œuvre d DOCOB

La présentation se termine. **Julie Maingard** propose de présenter et de soumettre à l'avis du comité de pilotage un programme prévisionnel pour 2017.

## • Prévisionnel 2017

**Julie Maingard** propose de présenter et de soumettre à l'avis du comité de pilotage un programme prévisionnel pour 2017.

- **Actions liées à l'objectif A : Œuvrer pour le maintien et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
  - Suivi Loutre
  - Volet chiroptère
    - Suivi de la mise en œuvre du contrat Natura 2000
    - Suivi de la démarche d'APPB
- **Actions liées à l'objectif B : Assurer la compatibilité des usages avec les enjeux du site**
  - Animation des MAEC et suivi des signataires
  - Veiller à une fréquentation cohérente avec la conservation des habitats
    - Etude la fréquentation/pression sur site/évolution
    - Encadrement d'un stage d'étude
- **Actions liées à l'objectif C : Communiquer, informer et sensibiliser**
  - Programme de sorties nature
- **Actions liées à l'objectif E : Animer et mettre en œuvre le DOCOB**
  - Suivi des démarches complémentaires
    - CTMA/Breizh bocage/Plui/ENS

**René Danilet** (maire de Pluherlin) revient sur le projet d'APPB et rappelle la démarche en cours localement auprès de la commune de Pluherlin et des propriétaires privés concernés par le projet.

**Nathalie Morvan** (DDTM) précise qu'il a été décidé d'élargir la superficie du projet d'APPB imaginé dans un 1<sup>er</sup> temps.

**Patrick Latouche** s'étonne de la longueur de la procédure et demande quand l'APPB sera validé.

**Nathalie Morvan** (DDTM) rappelle les différentes étapes de la mise en place d'un APPB. Elle précise que cela peut être très rapide mais que le choix de concertation et de projet décidé dans ce cas allonge les délais. Elle ajoute que d'ici un an l'arrêté devrait être pris.

**René Danilet** (maire de Pluherlin) prend la parole pour annoncer l'achat de plus de 8 ha de landes par la commune de Pluherlin. Il ajoute qu'il faudra voir avec le conseil départemental les possibilités de gestion de cette parcelle.

**Julie Maingard** précise que cette parcelle est ciblée comme site labellisé dans le schéma départemental (2013-2022) des futurs espaces naturels sensibles du département et qu'à ce titre un accompagnement technique et financier peut être envisagé par le conseil départemental pour la mise en place d'actions de protection et de valorisation.

**Thierry Couespel** (Conseil Départemental 56) précise que le rôle du conseil départemental concernant les ENS et ajoute qu'effectivement le conseil départemental peut financer certaines actions de gestion pour peu qu'il y ait un gestionnaire identifié pour mener et prendre en charge les opérations de gestion.

**René Danilet** (maire de Pluherlin) interpelle sur les possibilités de gestion de cette parcelle et indique des problèmes de sécurité liés à des arbres menaçant de tomber.

**Julie Maingard** ajoute que cette parcelle n'est que peu concernée par les EBC mais qu'elle est entièrement en site classé.

**Nathalie Morvan** (DDTM) répond qu'une intervention pour des raisons de sécurité ne posera pas de problème et précise que pour toutes autres interventions il va falloir étudier les différentes possibilités en site classé.

**Valérie Courtin** (Questembert communauté), ajoute qu'il pourrait y avoir des panneaux d'information sur site type sentier pédagogique.

**Nathalie Morvan** (DDTM) répond que ce type d'aménagement n'est pas souhaitable et que là n'est pas la vocation d'un site Natura 2000.

**René Danilet** (maire de Pluherlin) prend la parole pour annoncer la prochaine sortie terrain organisée sur le site Natura 2000 avec Questembert communauté dans le cadre de la semaine bleue. Il ajoute que le thème de la sortie a été choisi pour sensibiliser et faire connaître le site Natura 2000. **Julie Maingard** participera en partie à la sortie terrain.

**Valérie Courtin** (Questembert communauté), insiste sur l'importance de l'appropriation des enjeux du site par les habitants et ajoute que c'est à ce titre que **Julie Maingard** a été sollicitée pour animer en partie cette sortie. Elle ajoute que dans ce même esprit, il souhaiterait travailler avec le pôle enfant jeunesse pour mettre en place des animations sur ce thème l'année prochaine.

**Nathalie Morvan** (DDTM), rappelle le temps alloué à la mission d'animation de **Julie Maingard** et précise que les financements obtenus dans ce cadre ne concernent pas des missions d'animation de ce type. Il faudra être vigilant sur ce point.

**Valérie Courtin** (Questembert communauté), est d'accord avec cela et ajoute que **Julie Maingard** pourrait plutôt venir en relais pour transmettre les connaissances du site et former les personnes qui se chargeraient par la suite des animations.

**Julie Maingard** demande à l'assemblée si certaines actions seraient à ajouter au programme prévisionnel.

**Gérard Sourget** (Bretagne vivante) indique qu'il serait peut-être intéressant de faire un inventaire du flûteau nageant et qu'un inventaire botanique exhaustif manque sur ce site.

Concernant le flûteau nageant, **Julie Maingard** répond qu'un inventaire a déjà été réalisé par les services de l'Onema en 2013 et que celui-ci recensait 60 stations de flûteau nageant sur le cours de l'Arz au sein du site là où seulement 3 stations avaient été inventoriées par un bureau d'étude en 2011. Une prospection avait de nouveau été réalisée en 2015 n'identifiant qu'une seule station de flûteau nageant.

**Julie Maingard** ajoute qu'il faudra veiller à la prise en compte du flûteau nageant dans le cadre du prochain CTMA des affluents de l'Arz.

**Nathalie Morvan** (DDTM), rappelle que les CTMA sont soumis à évaluation des incidences au même titre que d'autres projets et qu'il est important de prévoir cela dans la démarche en cours.

**Gérard Sourget** (Bretagne vivante), demande si le suivi du flûteau nageant entre dans le cadre de la prise en compte de la trame verte et bleue.

**Valérie Courtin** (Questembert communauté), interpelle la DDTM pour savoir quels éléments prendre en compte dans la trame verte et bleue.

**Nathalie Morvan** (DDTM), répond que c'est le bureau d'étude choisit qui doit organiser la réflexion et travailler sur les éléments à prendre en compte localement.

- **Désignation de l'opérateur**

**Nathalie Morvan** (DDTM), rappelle le contexte de la désignation du nouvel opérateur et ajoute que le SMGBO a déposé une demande de candidature à la préfecture pour poursuivre sa mission d'animation.

**Nathalie Morvan** (DDTM), demande aux élus s'il y a des oppositions à la candidature du SMGBO. Les élus présents souhaitent poursuivre avec le même opérateur. Le SMGBO est désigné à l'unanimité opérateur pour l'animation du site pour les 3 prochaines années.

**Patrick Latouche (SMGBO)** demande à la DDTM combien de temps un président de COPIL reste en place et comment se déroule le renouvellement de la présidence.

**Nathalie Morvan** (DDTM), répond que le président est élu pour 3 années et que s'il souhaite arrêter ses fonctions, il doit démissionner pour permettre à un autre candidat de se présenter. La candidature est par la suite soumise aux votes des membres du comité de pilotage.

La réunion se termine sur ces échanges à 16h15.

Julie Maingard remercie l'assemblée.